

# Info.pl@ine

ZOOM sur

N°140 – 24 janvier 2007 – 4 pages

**RELIQUATS AZOTES**

*C'est le moment de s'y mettre !*

## AGRO-METEO

Pluviométrie du 11 au 20 janvier 2007 (mm) :

Normale	Campagne 2006 – 2007			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
15,7	<b>19,8</b>	<b>15,4</b>	<b>26,8</b>	<b>18,0</b>

2007 commence avec une pluviométrie normale excepté sur Gironville qui est la station la moins arrosée avec seulement 12,3 mm depuis début janvier.

Températures du 11 au 20 janvier 2007 (°C) :

	Normale	Campagne 2006 – 2007			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
mini	0,6	<b>6,2</b>	<b>6,8</b>	<b>6,4</b>	<b>7,2</b>
Maxi	6,0	<b>11,7</b>	<b>12,0</b>	<b>11,2</b>	<b>12,2</b>

Après la douceur exceptionnelle de la 1<sup>ère</sup> décade de janvier avec des températures mini dignes du printemps, ces dernières entament une descente progressive sur la 2<sup>ème</sup> décade pour enfin arriver en début de semaine à des températures conformes aux normales.

source : Météo-France

## ACTUALITES CULTURES

### RELIQUATS AZOTES : COMMENT BIEN PRELEVER ?

#### ✓ Rappel

La Chambre d'Agriculture vous propose avec le laboratoire SAS des analyses de reliquats:

**3 analyses effectuées + 1 gratuite à raison de 39,39 €HT/ parcelle (3 horizons)**

**ou 26,26 €HT/ parcelle (2 horizons)**

**Prélèvements par quad possibles : 26 €HT/parcelle (24 €si plus de 3 parcelles sur le même site)**

*Pour tout renseignement, contactez-nous au 01 64 79 30 84*

**A noter** : des tarières sont à votre disposition dans les différentes annexes pour tous vos prélèvements.

#### ✓ La méthode de prélèvement



*Effectuer les prélèvements dans chacun des horizons avant tout apport d'azote et avant l'implantation des cultures de printemps.*

1<sup>er</sup> horizon  
0-30 cm



2<sup>ème</sup> horizon  
30-60 cm



3<sup>ème</sup> horizon  
60-90 cm



**A REPETER 12 fois au moins par parcelle (pour l'horizon 60-90 cm, on peut descendre à 8 prélèvements car les variations sont moindres).**

☹ *Ne pas laisser à température ambiante*

### Je respecte quelques règles simples

- Je prélève dans une zone homogène (type de sol, précédent cultural,...),
- Au moins 12 prélèvements par parcelle sont nécessaires sinon l'imprécision du résultat peut atteindre 30 %,
- Je mélange bien les différents prélèvements **d'un même horizon** pour constituer l'échantillon.
- Je prends soin de mettre mes échantillons au réfrigérateur (à condition qu'ils partent le lendemain pour analyse), sinon je les congèle.

## COLZA : ESTIMER L'AZOTE DEJA ABSORBE PENDANT L'HIVER

Dans le bilan azoté prévisionnel, l'azote absorbé par le colza en sortie d'hiver est le terme le plus variable. A cette époque, les variations des reliquats azotés sur cette culture sont assez faibles. C'est donc l'estimation de l'azote absorbé qui doit être faite pour déterminer les doses d'azote.

### ✓ Méthode des pesées, pour faire des économies

La méthode de pesée des plantes est indispensable pour les gros colzas, ce qui est encore le cas de nombreuses parcelles cette année. Elle ne prend pas beaucoup de temps et peut permettre de faire des économies d'azote significatives.

➤ Sur 4 placettes d'1 m<sup>2</sup>, couper toutes les plantes au niveau du sol, de préférence quand la végétation est ressuyée. Ne pas oublier de ramasser les feuilles qui peuvent être présentes sur le sol. Peser ces prélèvements.

Pour calculer l'azote absorbé on utilise la formule suivante :

$$\text{quantité d'azote absorbée (kg/ha)} = 65 \times (\text{poids du colza prélevé}/4 \text{ en kg/m}^2)$$

➤ Si vous avez fait des pesées à l'entrée de l'hiver, faire la moyenne (entrée +sortie/2 ) des deux périodes de pesées pour calculer la quantité d'azote absorbée.

Puis, utiliser ce tableau pour déterminer la dose d'azote (en unités) à apporter en fonction du résultat de la pesée

Type de sols	Poids frais en kg/m <sup>2</sup>	0,2	0,6	1	1,4	1,8	2,2	2,4
	Objectif Azote absorbé rendement	15 U	40 U	65 U	90 U	115 U	145 U	155 U
sols superficiels : sables, argilo-calcaires peu profonds	30 q	180	160	130	110	80	50	40
	35 q	220	190	170	140	120	90	80
	40 q et +	NR	NR	200	180	150	120	110
sols profonds : limons, limons argileux, argilo-calcaires profonds	30 q	150	130	100	80	50	20	20
	35 q	190	160	140	110	90	60	50
	40 q et +	NR	200	170	150	120	90	80

NR : non réaliste pour des colzas aussi peu développés

## ORGE DE PRINTEMPS

### ✓ Date de semis

L'orge de printemps est une plante à cycle court dont le potentiel de rendement varie de plus ou moins 5 qx entre les semis précoces et les semis tardifs par rapport à la date normale. On considère que le début de la période optimale pour les semis se situe vers mi-février dans la mesure où les parcelles sont bien ressuyées.

### ✓ Densité de semis

Pour ceux qui utilisent leur propre semence, il est nécessaire de mesurer le PMG pour ajuster la dose de semis. En effet, les conditions échaudantes du mois de juin 2006 ont nui au remplissage du grain et donc des variations importantes existent.

#### Densités de semis conseillées en fonction des dates

Semis en Dates	Bonnes conditions		Conditions difficiles	
	Sols moyens ou profonds	Sols superficiels	Sols moyens ou profonds	Sols superficiels
Avant le 15 février	290 à 310 gr/m <sup>2</sup>	320 à 340 gr/m <sup>2</sup>	Attendre pour semer	
Du 15 février au 15 mars	280 à 300 gr/m <sup>2</sup>	300 à 330 gr/m <sup>2</sup>	330 à 360 gr/m <sup>2</sup>	400 à 450 gr/m <sup>2</sup>

### ✓ Profondeur de semis

La profondeur de semis doit être de 2-3 cm. L'orge de printemps a un système racinaire particulièrement sensible aux zones de sol tassées. Il est donc important de réaliser un minimum de passages lors de la préparation superficielle.

### ✓ Attention aux températures !

Même s'il est possible de semer sur un sol gelé superficiellement, il ne faut pas oublier que le stade le plus sensible au froid lors de la levée est la période qui se situe de la sortie du coléoptile à l'émission des deux premières feuilles.

➤ Néanmoins, il peut être opportun de profiter des gelées à venir pour commencer les semis, en privilégiant les parcelles les plus ressuyées, notamment dans le Sud Seine-et-Marne ou en vallée.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EPANDAGE

#### Règle d'épandage à proximité des eaux de surface

Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, des bandes enherbées d'une largeur minimum de 5 m doivent être obligatoirement implantées en bordure des cours d'eau permanents ou temporaires (définis par des traits pleins ou pointillés sur la carte IGN la plus récente). Sur ces surfaces, les épandages de fertilisants et les traitements phytosanitaires sont interdits.

Pour les fertilisants organiques, le règlement sanitaire départemental et la législation des installations classées prévoient l'interdiction d'épandre à moins de 35 m des :

- des puits, forages et sources privées,
- des aqueducs d'eau potable en écoulement libre,
- des stockages d'eau enterrés ou semi enterrés (destinés à l'eau potable ou non),
- des berges des cours d'eau.

### Règle d'épandage sur des sols en forte pente

Une parcelle en forte pente est définie par le fait que le travail du sol est impossible en travers de la pente. Dans ce cas, l'épandage est interdit. Dans tous les cas, les épandages ne doivent pas être effectués si des risques de ruissellement hors de la parcelle existent.

### Règles d'épandage sur des sols détrem্পés, inondés, gelés et enneigés

Type de fertilisants	Sol gelé en surface alternant gel et dégel en 24 h	Sol pris en masse par le gel (sup au labour)	Sol inondé ou détrem্পé	Sol enneigé (sup à 10 cm)
Type I(Fumier)				
Type II(Lisier)				
Type III(Minéral)				



Epandage possible



Epandage interdit

### DATES D'INTERDICTION D'EPANDAGE AU PRINTEMPS

Type de fertilisant	Cultures d'automne	Cultures de printemps
Type I (Fumier)	Aucune interdiction	Aucune interdiction
Type II (Lisier)	Autorisé à partir du <b>15 Janvier</b>	Autorisé à partir du <b>15 janvier</b>
Type III (Minéral)	Autorisé à partir du <b>15 Janvier</b>	Autorisé à partir du <b>15 Février</b>

### MODALITES DE FRACTIONNEMENT POUR LES PREMIERS APPORTS

Cultures	Nombre d'apports minimum	Dose maximum du premier apport
Colza	2 obligatoires	120 unités
Blé tendre d'hiver	2 obligatoires	80 unités
Escourgeon	2 obligatoires	60 unités
Mais	2 recommandés	
Orge de Printemps	2 recommandés	



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne , Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@agri77.com](mailto:agronomie.environnement@agri77.com) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France  
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural  
**Toutes rediffusion et reproduction interdites**